

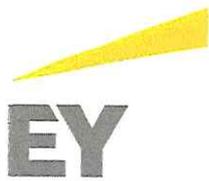


FINACS

TOTAL MAROC S.A.

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2019



Building a better
working world

37, Bd Abdellatif Ben Kaddour
20 050 Casablanca
Maroc

FINACS

250, Bd Bordeaux et Bd Mly youssef
Casablanca
Maroc

Aux Actionnaires de la société
Total Maroc
146, bd Mohamed Zerktouni
20000 Casablanca

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2019

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la société Total Maroc S.A. et de ses filiales (Groupe Total), comprenant le bilan au 31 décembre 2019, ainsi que le compte de résultat, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes annexes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 2.352.354 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 599.860. Ces états ont été préparés dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Responsabilité de la Direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément au référentiel (IAS/IFRS) tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des Auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états financiers consolidés

La société Total Maroc S.A. a reçu de la part du Conseil de la Concurrence, une notification de griefs en date du 22 mai 2019, puis un rapport d'instruction en date du 14 janvier 2020. A ce jour, la société a rejeté l'ensemble des griefs dans les deux réponses respectives adressées au Conseil de la Concurrence. A ce stade, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur l'issue finale de cette procédure et son impact sur le résultat consolidé et les capitaux propres consolidés du groupe au 31 décembre 2019.

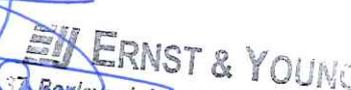
Sous réserve de l'incidence de la situation décrite au paragraphe ci-dessus, à notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'ensemble constitué par les entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2019 ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel (IAS/IFRS) tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Sans remettre en cause l'avis exprimé ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'information donnée dans la note annexe 27 « Passifs éventuels » qui fait état d'un contrôle de l'office des changes dont la société Total Maroc S.A. fait l'objet depuis mars 2017 et portant sur les exercices 2017 et antérieurs.

Casablanca, le 27 avril 2020

Les Auditeurs Indépendants

ERNST & YOUNG



Boulevard, Abdellatif Ben Kaddour
- Casablanca -
Hicham DIOURI
Associé Tel: (212-2) 2 95.79.00-Fax: (212-2) 2 39.02.26

FINACS


Anas ABOU EL MIKIAS
Associé
FINACS S.A.R.L
FINANCIAL AUDITING CONSULTING SERVICES
250, Bd Bordeaux et Bd Moulay Yousef
Résidence KADMY 7ème étage, n° 20
Tel : 05 22 49 01 59 Fax : 05 22 47 59 77